

SECUR'MEDIA

POUR PROTÉGER VOS TÉLÉPHONES PORTABLES ET VOS ÉQUIPEMENTS MULTIMÉDIA PORTABLES

Aujourd'hui, pourriez-vous vous passer de votre téléphone portable, de votre lecteur MP3 ou de votre ordinateur portable ? Et pourtant, les vols et les bris accidentels de ces appareils sont de plus en plus courants. C'est pourquoi la Caisse d'Épargne vous propose l'assurance Sécur'Média.

L'ESSENTIEL

- Sécur'Média est une assurance qui garantit vos **appareils multimédia portables** en cas de vol par agression⁽¹⁾ ou effraction⁽¹⁾ ou de bris accidentel⁽¹⁾.

Il s'agit d'une offre :

Simple : elle couvre tous les modèles et toutes les marques ;

Souple : elle peut être souscrite à tout moment, quelle que soit la date d'achat de l'appareil et les garanties peuvent être mises en jeu dès la prise d'effet du contrat (pas de délai de carence) ;

Complète : elle couvre les téléphones portables (dès la formule 1) et les appareils multimédia portables⁽³⁾ (à partir de la formule 2) achetés neufs ou reconditionnés⁽²⁾ ;

Internationale : elle est valable même à l'étranger.

LE PRODUIT

> Une assurance qui s'adapte à vos besoins

Formule 1 Téléphone(s) portable(s)

Individuelle

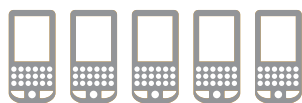
1 téléphone portable couvert



Indemnisation jusqu'à
300 € par année d'assurance⁽⁴⁾

Famille

Plusieurs téléphones portables couverts
(nombre illimité)



Indemnisation jusqu'à
1 000 € par année d'assurance⁽⁴⁾ dans la limite de 400 € par téléphone portable

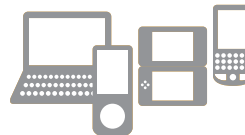
Formule 2 Appareil(s) multimédia portable(s)⁽³⁾

Individuelle

1 appareil multimédia portable couvert par catégorie
(4 appareils maximum)

parmi les catégories suivantes :

- Téléphone portable
- Ordinateur portable
- Baladeur multimédia
- Console de jeux portable



Indemnisation jusqu'à
1 500 € par année d'assurance⁽⁴⁾ dans la limite de 400 € pour le téléphone portable

Famille

Plusieurs appareils multimédias portables couverts
(nombre illimité) parmi les catégories suivantes :

- Téléphone portable
- Ordinateur portable
- Baladeur multimédia
- Console de jeux portable

Indemnisation jusqu'à
2 500 € par année d'assurance⁽⁴⁾ dans la limite de 400 € par téléphone portable

(1) Selon conditions générales.

(2) Un appareil reconditionné est un appareil remis en parfait état de fonctionnement et possédant le même niveau de caractéristiques techniques et d'équipement (logiciels et connectiques) que l'appareil neuf d'origine constructeur. Cet appareil peut présenter des défauts esthétiques mineurs (telles que rayures, éraflures, décolorations), un emballage, un design, un revêtement différents ne remettant pas en cause son bon fonctionnement. L'appareil reconditionné n'est pas considéré comme un appareil d'occasion.

(3) Les appareils multimédia portables couverts sont : les baladeurs multimédia portables, les téléphones portables, les ordinateurs portables (y compris les tablettes) et les consoles de jeux portables (liste exhaustive).

(4) Indemnisation en cas de vol par agression⁽¹⁾ ou effraction⁽¹⁾ ou de bris accidentel⁽¹⁾ dans la limite des plafonds contractuels prévus pour chaque garantie.

> Une couverture complète à un tarif attractif

Formule 1 Téléphone(s) portable(s)

Individuelle

1 seule personne couverte :

Le souscripteur⁽⁸⁾,
propriétaire du téléphone
portable déclaré aux
conditions particulières



40 € par an
dont 3 € de frais de gestion
Soit 3 € par mois⁽⁶⁾

Famille*

Plusieurs personnes couvertes :
(personnes physiques désignées
aux conditions particulières)
le souscripteur et sa famille⁽⁷⁾



59 € par an
dont 3 € de frais de gestion
Soit 4 € par mois⁽⁶⁾

Formule 2 Appareil(s) multimédia portable(s)⁽⁵⁾

Individuelle

1 seule personne couverte :

Personne physique désignée
aux conditions particulières,
âgée d'au moins 16 ans au
jour de la souscription et
utilisatrice des appareils
garantis



82 € par an
dont 3 € de frais de gestion
Soit 6 € par mois⁽⁶⁾

Famille*

Plusieurs personnes couvertes :
(personnes physiques
désignées aux conditions
particulières) : le souscripteur et
sa famille⁽⁷⁾



112 € par an
dont 3 € de frais de gestion
Soit 9 € par mois⁽⁶⁾

*Cette formule peut également être souscrite pour une seule personne

> Pour tout renseignement sur le contrat Sécur'Média, trois possibilités :

En agence	Sur internet	Par téléphone
Auprès de votre Conseiller	www.caisse-epargne.fr/	n°Cristal 09 69 36 45 45 (non surtaxé)

(5) Les appareils multimédias portables couverts sont : les baladeurs multimédia portables, les téléphones portables, les ordinateurs portables (y compris les tablettes) et les consoles de jeux portables.

(6) Tarif en vigueur au 01/01/2016. Exception faite de la première mensualité qui intègre les frais de gestion et taxes éventuelles.

(7) Par « famille » on entend le souscripteur, le conjoint du souscripteur (époux(se), concubin(e) ou la personne liée au souscripteur par un PACS), non divorcé ni séparé de corps et les enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

(8) Personne physique majeure.

Sécur'Média est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France.75201 Paris Cedex 13.

RCS Paris n°493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100.

